

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
VALLEIRY

PROCES-VERBAL
REUNION DU 09 DÉCEMBRE 2025

PRÉSENTS : M. Alban MAGNIN, Mme Hélène ANSELME, Adjointe, Mmes Renée RICHARD, Elisabeth DEAL, Mme Alexandra DALLIÈRE, Elodie POIRIER, Giovanna VANDONI, Conseillères Municipales, Mmes Danielle MANIGAND, Bernadette JACQUEMOUD, Mrs Olivier MAZILLE, Claude LEPERS, Membres Extérieurs.

POUVOIR : Mme Christine NICOLET-DIT-FELIX a donné pouvoir à Mme Renée RICHARD.

EXCUSÉ : M. Raphaël MAHOT.

ABSENTE : Mme Laurence OHEIX.

Mme Danielle MANIGAND a été élue secrétaire de séance.

1° - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-23 ;
Considérant le Conseil d'Administration réuni en date du 26 novembre 2024 ;

Mme Hélène ANSELME propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2025, dont chaque membre a été destinataire.

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 16 septembre 2025.

2° - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Madame Hélène ANSELME, rapporteur, donne lecture du budget primitif 2026 détaillé dans l'annexe ainsi que de la note brève et synthétique. Il est demandé au Conseil d'Administration d'adopter le budget primitif 2026 joint en annexe, de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 35 000.00 €
- Recettes : 35 000.00 €

Entendu cet exposé, le conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2026.

3° - ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Madame Hélène ANSELME, rapporteur, présente la demande de subvention formulée par le comité des fêtes de Valleiry.

Entendu cet exposé, le conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer la subvention suivante :

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant alloué
Comité des fêtes	300 €

4° - ATTRIBUTIONS D'AIDES ALIMENTAIRES POUR NOËL 2025

Madame Hélène ANSELME, rapporteur, expose que les services sociaux ont transmis la liste des familles les plus démunies domiciliées à Valleiry et suivies en 2025 par le pôle médico-social de Saint-Julien-en-Genevois. Cette liste a été complétée par 4 familles identifiées en difficulté dont les enfants sont scolarisés à l'école publique de la commune. Cette aide concerne 32 familles dont 46 enfants.

Madame Hélène ANSELME propose au Conseil d'Administration d'attribuer à l'occasion des fêtes de Noël une aide à chacune de ces familles sous forme de bon(s) alimentaire(s) de la façon suivante :

- 100 euros par ménage ;
- plus 80 euros par enfant à charge.

Entendu cet exposé, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'attribuer une aide aux familles suivant la liste établie pour l'année 2025, sous forme de bon(s) alimentaire(s), à raison de 100 euros par ménage, plus 80 euros par enfant à charge.

5° - ASSOCIATION CASSANDRA – VENTE DE LIVRES

Madame Hélène ANSELME, rapporteur, présente une demande émanant des Éditions L'ATYPIC, basées à Cherbonnières (17). Cette maison d'édition propose la vente de livres destinés aux enfants de maternelle, CP et CE1. Chaque ouvrage est proposé au prix unitaire de 6,90 €, avec un minimum d'achat de cinq exemplaires. Pour chaque livre vendu, un euro est reversé à l'association Cassandra, engagée dans la lutte contre les cancers pédiatriques.

Après examen de cette présentation, le conseil d'administration décide de ne pas donner suite à cette demande, estimant que le montant reversé à l'association est insuffisant.

6° - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Bilan Octobre Rose – marche gourmande :

La marche a permis de récolter cette année la somme de 1 365 €. Cette collecte a été complétée par un don du comité des fêtes d'un montant de 360 €.

Pour l'année prochaine, l'organisation de la fin de la marche devra être revue. Il serait notamment souhaitable de prévoir un point de rassemblement en fin de parcours, devant la mairie.

Repas des aînés :

Les retours concernant le repas et son déroulement ont été très positifs.

Pour l'année prochaine, une réflexion pourra être engagée sur une éventuelle évolution de l'animation (groupe de musique, chant, magicien, etc...).

La date du repas des aînés pour l'année 2026 est fixée au dimanche 8 novembre 2026.

Distribution colis de Noël aux aînés :

136 paniers seront distribués aux aînés âgés de 80 ans et plus à compter du 11 décembre 2025.

Une réflexion sera engagée en vue d'une éventuelle évolution de l'organisation pour l'année prochaine. Plusieurs pistes sont à l'étude :

- la mise en place de paniers de plus grande valeur, notamment pour les couples ;
- la distribution de bons d'achat à utiliser dans les commerces de Valleiry ;
- ou encore l'attribution de paniers plus conséquents exclusivement aux aînés ne participant pas au repas.

Prochaine réunion : mardi 24 février 2026 à 18H30.

L'ordre du jour étant épousé, la séance a été levée à 20 heures.

Le Président,
Alban MAGNIN

Le secrétaire de séance,
Danielle MANIGAND